

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.	Annances reçues par PUBLICITAS
Suisse	10 "	S. A. Sion, Montreux, Lausanne et
Etranger	14 "	succursales, ainsi qu'au Bureau du
Réclames	20 "	Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Mortuaires	16 "	Compte de chèques post. Il c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.	31.—	16.—	8.50
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75
				Compte de chèques postaux Il c 274			
				Avec Bulletin officiel, tarif spécial			

Tout ou rien

Embarrassé de la décision du Congrès socialiste valaisan qui a repoussé à l'unanimité non seulement tout projet de Cartel des Gauches mais même toute idée d'appareillement des listes, M. le conseiller national Crittin jure que c'est nous qui le sommes.

De quoi serions-nous gêné, s'il vous plaît ?

Nous ne sommes absolument poir rien dans le ménage intérieur du parti socialiste. Malheureusement pour M. Crittin, M. Dellberg s'est souvenu d'un précédent apparemment dont il fit les frais et qui servait uniquement la cause radicale.

Chat échaudé craint l'eau froide, et il n'a pas voulu renouveler l'expérience. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. Crittin nous adresse le reproche de n'avoir pas répondu à un article où il faisait toutes sortes d'allusions à des collaborations politiques entre socialistes et conservateurs.

Nous nous relisons et nous constatons que le *Nouvelliste* a soigneusement énuméré les cantons où les socialistes participaient aux pouvoirs bourgeois. Il n'a omis ni Zoug ni le Tessin.

Sans entrer dans les faits et dans les contingences qui peuvent différer d'un canton à l'autre et, à plus forte raison, d'un pays à l'autre, nous n'éprouvons aucune difficulté de reconnaître qu'il est des circonstances où cette collaboration s'explique.

Ici, c'est un scrupule de l'application intégrale de la Représentation proportionnelle ; là, l'appétit du parti radical ailleurs, des conceptions de tolérance religieuse, de justice distributive et de liberté.

En retour, nous admettons parfaitement que des alliances radicales-socialistes momentanées puissent se conclure, mais, dans les alliances comme dans les mariages, il faut être deux à la signature. Or, comme le parti socialiste valaisan repousse dédaigneusement les avances agenouillées de M. Crittin, il est incompréhensible qu'on persévère dans la poursuite d'une opération électorale qui ne vous vait que des rebuffades.

Nous ne savons ce que pense M. Dellberg, mais il est notoire que M. Nicole qui est son directeur de conscience, vit de pair à compagnon avec les communistes et les fervents de la propagande par le fait.

Du reste, M. Crittin, revenant sur la grève générale de 1918, maintient l'appréciation sévère qu'il a portée sur elle à la grande colère de M. Walther, rédacteur du *Peuple valaisan*. De ce duel de plumes, il ressort donc clairement que les socialistes sont conséquents avec eux-mêmes en repoussant tout projet d'alliance avec un parti dont ils désapprouvent le programme et les tendances.

Et si M. Crittin n'était hanté par l'idée longtemps caressée de faire subir un échec au parti conservateur, il reconnaîtrait, à son tour, qu'avec les mentalités actuelles, la seule solution logique est que chacun combatte sous son propre drapeau.

Notre antagoniste est convaincu que le projet d'une candidature socialiste au Conseil fédéral nous met hors des gonds. Ici encore, nous ne nous expliquons pas cette supposition.

Ce n'est pas le parti conservateur catholique qui paierait les pots cassés, mais bel et bien le parti auquel M. Crittin appartient et qu'il veut défendre. Un seul socialiste au Conseil fédéral réduirait, en effet, à trois les membres de la collégialité radicale.

Ce serait le pouvoir livré à toutes les incertitudes devant, selon les circonstances et les problèmes, gouverner tantôt avec l'appui de la Droite tantôt avec celui de l'Extrême-Gauche : ah ! nous serions bien lotis !

Tout de même, qui aurait jamais pensé que le *Nouvelliste* devrait un jour défendre la majorité du Conseil fédéral contre ses propres amis !

Puis, nous ne savons où M. Crittin a puisé ses renseignements selon lesquels le parti socialiste désire une participation au pouvoir. Jusqu'ici, nous ne connaissons que le mot d'ordre de MM. Grimm et Nicole interdisant toute collaboration avec les « infâmes capitalistes ». Avec eux, c'est tout ou rien.

Ch. Saint-Maurice.

Le problème du salaire en temps de crise ou de graves difficultés économiques

(De notre correspond. au Tribunal fédéral)

Lausanne, 18 avril.

Dans un article paru ces jours-ci, nous avons rendu compte d'un jugement des Prud'hommes de La Chaux-de-Fonds, confirmé dernièrement par le Tribunal fédéral, et qui déclarait admissible, du fait de la crise générale, la décision prise par la Direction d'un garage de réduire les heures de travail et de baisser les traitements de son personnel, notamment celui d'un employé qui était cependant au bénéfice d'un contrat de travail lui assurant un gain supérieur.

Nous avons dit que ce jugement soulève une question très délicate, vivement discutée déjà par les juristes, celle du salaire en cas d'empêchements apportés au travail par suite de certaines circonstances. Ce problème, si important à l'heure actuelle, vaut qu'on s'y arrête quelques instants.

C'est d'abord à l'occasion de grèves partielles que la gravité du problème a été soulignée et que l'opinion publique s'est émue. Lorsqu'une certaine catégorie de travailleurs se mettent en grève, il se peut que, même s'ils sont en très petit nombre, leur défection entraîne nécessairement une brusque interruption de tout le travail d'une entreprise ou de plusieurs. Leurs camarades, occupés dans d'autres services tellement dépendants de celui où l'on fait grève que les ouvriers de ces services ne peuvent plus travailler alors même qu'ils le désireraient, ont-ils le droit de réclamer leur salaire ? La même question se pose si, pour une raison quelconque, interruption de communications, etc., les ouvriers ne peuvent arriver à l'usine ou si, par suite d'une interruption du courant électrique ou de l'impossibilité de se procurer les matières premières nécessaires, une exploitation se trouve brusquement arrêtée.

Il s'agit là d'une série d'empêchements qui sont indépendants de la volonté des parties intéressées directement au contrat de travail. Dans ces divers cas, il faudrait pouvoir répondre nettement si le salaire est dû par l'employeur ; mais on n'est pas parvenu jusqu'ici à s'entendre. C'est précisément la misère d'une époque trop matérialiste que d'être le théâtre de controverses incessantes, qui n'aboutissent à peu près à rien. Si l'on veut ne s'inspirer que de considérations d'ordre matériel, comment trouver une solution équitable, alors que deux catégories d'intérêts opposés sont en présence, puisque, d'une part, l'employeur tient à sauvegarder son gain, tandis que, d'autre part, l'ouvrier veut toucher son salaire ?

Chez nous comme ailleurs, en l'absence

1. « Nouvelliste » du 19 avril.

de principes bien arrêtés en la matière, les jugements rendus dans de pareils cas sont absolument contradictoires et ne sauraient constituer une jurisprudence fermement établie sur laquelle on puisse se baser.

On a largement discuté dans la presse, en son temps, la sentence prononcée par le Tribunal d'Empire allemand, le 6 février 1923, à l'occasion d'une grève partielle. Sans hésiter et avec une initiative que beaucoup jugèrent audacieuse, ce tribunal avait déclaré qu'on ne pouvait arriver à une solution satisfaisante des conflits en se basant sur les dispositions légales relatives au contrat de travail, mais en tenant compte de l'équilibre à assurer entre les forces sociales. Le droit civil, disait-il, n'était pas applicable en l'occurrence, parce qu'il ne fait que régler les rapports de droit d'un salarié isolé avec son employeur, à un point de vue purement individuel, les circonstances étant totalement différentes de la situation actuelle, lorsque les règles du droit civil ont été codifiées. Aujourd'hui, en effet, il ne s'agit plus, du moins dans la grande industrie, qui forme la majorité des cas, de régler d'individu à individu les relations entre patrons et ouvriers. Il faut rechercher un règlement rationnel entre deux groupes de la société : d'un côté, les employeurs, de l'autre, les travailleurs, qui sont maintenant organisés. Cette idée de solidarité et les faits sociaux particuliers auxquels elle a donné naissance doivent conduire à la solution suivante, disait le Tribunal à propos du litige en question : Lorsqu'une catégorie de travailleurs font grève, ceux qui voudraient cependant travailler mais ne le peuvent n'ont pas droit à un salaire.

Auparavant déjà, le Tribunal fédéral des assurances, à Lucerne, s'était placé à un point de vue analogue. Pendant la grève générale, un ouvrier d'un chantier d'Oerlikon avait été victime d'un accident. Comme il réclamait une indemnité, le Tribunal fédéral des assurances rejeta sa demande pour le motif que, conformément à l'article 62 de la loi sur l'assurance-accidents, le droit à l'assurance dépend du droit au salaire : « L'assurance déploie ses effets dès que l'employé ou l'ouvrier a commencé le travail en vertu de l'engagement. Elle finit le surlendemain du jour où le droit au salaire prend fin. » Or, pendant la grève, avait conclu le Tribunal fédéral des assurances, il n'y avait pas droit au salaire.

Mais on pourrait citer d'autres sentences par lesquelles les juges ont, à l'encontre des deux arrêts cités, reconnu un droit au salaire, dans des situations pourtant analogues.

Il est intéressant de mentionner à ce propos les résultats de l'enquête que le Ministère allemand du travail a fait faire par les soins du Bureau international du travail (B. I. T.) de Genève.

D'après une publication du professeur Hedemann, qui apporte de très utiles éclaircissements relativement au problème qui nous occupe, l'expert anglais concluait ainsi sa réponse au B. I. T. : « Un grand nombre d'arrêts ont été rendus sur des questions de ce genre ; mais d'une manière générale, il faut dire que, chez nous, elles sont réglées conventionnellement et que, dans chaque cas, la solution dépendra du contrat conclu. »

La France penche, elle aussi, pour des règlements qui diffèrent selon les espèces. Par exemple, le salaire n'est pas dû si le mauvais temps empêche de procéder aux travaux des champs. — En cas d'incendie d'une usine, le salaire n'est dû que si elle est assurée suffisamment. — Si, lors d'une grève, les grévistes empêchent leurs camarades qui voudraient travailler de le faire, ceux-ci ne seront pas payés. (Le Tribunal des Prud'hommes de Berne a, dans des circonstances à peu près semblables, tranché différemment, le 23 juin 1922. Il avait considéré que l'employeur « était en demeure », n'avait pas rempli son obligation et devait donc le salaire parce que, si l'ouvrier avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour fournir le travail, l'employeur avait d'une manière justifiée, disait le tribunal, négligé de faire le nécessaire (notamment de recourir à l'aide de la police) pour que les ouvriers puissent venir travailler malgré les grévistes. Le Tribunal fédéral, appelé à revoir l'affaire, avait estimé que cette sentence n'était pas arbitraire ; cf. arrêt de la Section de droit public, du 28 octobre 1922, S. A. Winkler c/Berset.)

La Belgique, elle, laisse aux offices de conciliation le soin de trancher également d'après les particularités des divers cas.

La Suisse a répondu comme suit à l'enquête du B. I. T. :

« Le Tribunal fédéral examine dans chaque espèce s'il y a « impossibilité », au sens de l'article 119 du code des obligations, ce qui dispense l'employeur de payer le salaire. »

Mais, ainsi que nous l'avons vu déjà en commentant le jugement des Prud'hommes de La Chaux-de-Fonds, il n'est pas toujours facile de déterminer exactement s'il y a eu ou non impossibilité de remplir les conditions du contrat. Il convient de rappeler à ce propos que la jurisprudence met sur le même pied que l'impossibilité absolue l'impossibilité économique, c'est-à-dire la situation dans laquelle se trouve une partie qui ne pourrait exécuter le contrat qu'avec des difficultés vraiment excessives.

Il ressort de ce qui précède, ainsi que de notre compte rendu de l'arrêt confirmant la sentence chaux-de-fontaine, que le principe juridique de la « demeure de l'employeur » ne suffit pas pour trancher certains conflits modernes résultant d'entraves apportées au travail. Il n'a d'ailleurs pas été possible de déterminer, à l'aide des règles du droit civil, un critère absolu qui eût permis de résoudre clairement la question du salaire. Les publications récentes semblent s'éloigner de plus en plus, en cette matière, du droit civil, pour s'orienter vers une législation du travail qui table essentiellement sur la solidarité du monde du travail.

Il est assez piquant de relever que l'Allemagne, considérée par certains comme la terre classique de la « *Juristische Gründlichkeit* », de la « profondeur juridique », a essayé de trouver une solution pratique, en dehors des pures notions de droit. Elle l'a formulée au paragraphe 76, de son projet de loi relatif au contrat de travail. D'après ce paragraphe, qui a été beaucoup discuté, l'employeur devra en principe supporter à l'avenir ce qui constitue spécifiquement les risques de l'exploitation. L'ouvrier aura donc droit au salaire si, sans qu'il y ait de sa faute, il est empêché de travailler parce que les ateliers, les machines, les instruments ou les outils ne peuvent pas être utilisés ou parce que, pour d'autres raisons, il y a arrêt dans l'exploitation. En revanche, il n'aura pas droit au salaire si l'entrave apportée au travail provient de mesures de combat prises par les ouvriers. Enfin, pour le cas de crise, le projet allemand statue que l'ouvrier ne peut réclamer que la moitié du salaire si l'interruption du travail s'étend à toute une profession ou à toute une région et que cet arrêt de l'exploitation ne soit pas dû à des mesures de combat prises par les employeurs.

W. O.

LES ÉVÈNEMENTS

La situation

La rivalité entre Barcelone et Madrid

La proclamation de la république catalane n'était pas vue de bon œil à Madrid, où l'on craignait par-dessus tout une rupture de l'unité nationale. Des démarches furent aussitôt entreprises auprès du colonel Macia, qui viennent d'aboutir à un accord. Il en résulte que les futurs Cortès auront en fin de compte, à se prononcer sur le statut futur de la Catalogne, respecté provisoirement par le gouvernement de Madrid. Le colonel Macia accepte de transformer la « république catalane » en gouvernement de la « généralité de Catalogne », ce qui a un air moins séparatiste, mais ne change guère à la situation de fait.

La solution du problème catalan est ainsi simplement retardée jusqu'à la convocation des Cortès. Celles-ci trouveront-elles un « *modus vivendi* » qui satisfasse les aspirations de Barcelone, tout en sauvegardant l'unité politique de l'Espagne. Cela n'est pas certain, si l'on pense que l'indépendance politique est ce qui tient le plus à cœur aux populations de la Catalogne, qui se considèrent comme une race égale ou supérieure à la race castillane et dès lors, ne voient aucune raison de supporter plus longtemps l'hégémonie de Madrid.

Un gouvernement provisoire à Madère

Le général Carmona, président et dictateur du Portugal, ne semble pas assuré de la fidélité de ses troupes et de la puissance de son gouvernement. Voilà tantôt deux semaines qu'une révolte a éclaté dans l'île de Madère et qu'aucune action sérieuse n'a été entreprise pour réduire les rebelles à l'obéissance.

Craignant, et pour cause, l'envoi de troupes continentales dans les villes insurgées, le général Carmona se contente de mesures défensives, destinées à enrayer les progrès de l'insurrection à l'intérieur des terres.

Le gouvernement révolutionnaire en profite pour s'installer et fortifier ses positions dans les Açores.

Il vient de se constituer à Funchal, sous la présidence de M. Sanza Dias et a notifié son existence à tous les consuls étrangers.

La population, de son côté, qui a pris fait et cause pour le nouveau régime, a décidé de ne plus obéir, ni respecter les ordres gouvernementaux qui ne sont pas d'accord avec la constitution.

La sécession des îles ne manquera pas de provoquer à Lisbonne une émotion compréhensible, car elle menace de s'étendre et trouverait dans la capitale des connivences nombreuses de citoyens las de la dictature et qui n'attendent que l'occasion de secouer le joug du général Carmona. Serait-ce un bien pour le Portugal ? nous ne le croyons pas, car depuis quatre ans qu'il est au pouvoir le pays a connu une tranquillité relative, qui lui a permis d'entreprendre de nombreuses réformes salutaires, dont l'avenir serait menacé par un retour à l'anarchie parlementaire d'antan.

De M. Titulesco à M. Jorga

Dimanche, nous donnons la composition du nouveau cabinet roumain présidé par M. Titulesco, et quelques heures après, le télégraphe apportait la nouvelle de l'échec de la dite combinaison et de la mise sur pied d'un ministère Jorga.

Ce revirement brusque n'a pas été sans étonner grandement. Le refus de collaboration de trois petits groupes a-t-il eu raison de la volonté d'aboutir de M. Titulesco. Cela est peu probable. Une autre cause a dû être déterminante, si l'on songe qu'à peine M. Titulesco se fut-il effacé que le souverain fit appel à M. Jorga, son ancien précepteur, qui se trouvait avoir en poche une liste toute prête de ministres ; celle-ci fut acceptée par le roi, sans que les chefs des partis politiques aient été consultés.

L'intervention royale dans la crise actuelle ne semble pas douteuse ; ce dernier aurait insisté auprès de M. Titulesco, pour confier le portefeuille de l'intérieur à M. Argotioanu, qui ne jouissait pas de grandes sympathies au Parlement ; M. Titulesco s'y serait opposé. Son échec est regrettable pour la Roumanie, le ministère Jorga pouvant difficilement compter sur une majorité sûre dans les Chambres et l'instauration d'une dictature ne devant nullement tenter le roi Charles, qui en voit les résultats en Espagne.

La presse cependant salue favorablement le nouveau cabinet et les partis feront peut-être confiance à M. Jorga, dont la haute personnalité est le gage d'une politique saine, loyale et prudente. Lui-même s'est élevé contre tout recours à la dictature, assuré que la nation est capable de se gouverner elle-même.

A.

Vous trouverez une source de vigueur, un tonique dans



Flacon ou boîte original fr. 3.75; doubles fr. 6.25. dans les pharmacies.

ANNONCES sous INITIALES ou CHIFFRES Ces initiales ou chiffres doivent être mentionnés SUR LES ENVELOPPES renfermant les réponses. La correspondance est transmise sans être ouverte à l'annonceur.

NOUVELLES SUISSES

Le dimanche politique

A Berne

Le candidat du parti des paysans, artisans et bourgeois, M. Stähli, conseiller national, appuyé par les radicaux et le parti populaire conservateur, appelé à remplacer M. Moser, a été élu membre du Conseil d'Etat bernois par 27,511. 541 se sont portés sur divers autres noms. Le parti socialiste avait proclamé l'abstention.

Le projet tendant à émettre un emprunt de 5 millions de francs pour le développement et l'accélération du réseau routier, recommandé par tous les partis a été adopté par 33,112 voix contre 6368. La participation au scrutin a été extrêmement faible, elle a atteint à peine 20 % des électeurs inscrits.

Dans le canton de Vaud

Le cercle d'Orbe a élu député au Grand Conseil en remplacement de M. Louis Richard, décédé, M. Edouard Velay, imprimeur éditeur à Orbe, présenté par le parti libéral et appuyé par le parti radical.

Le cercle de Nyon a élu au grand conseil en remplacement de M. Louis Bonnard, décédé, M. François Jaques, artiste peintre, à Prangins, présenté par le parti radical et seul candidat en liste.

Atterrissage forcé

Pris dans un brouillard, un avion postal de la Lufthansa allemande, venant de Bâle a dû faire un atterrissage forcé dans une forêt près de Gex. Le contact avec le sol a été rude. Les passagers n'ont eu aucun mal. Mais le radio-télégraphiste Blæging, 37 ans, Allemand et le mécanicien Wirtz, 41 ans, ont été assez sérieusement blessés. Ils ont reçu des soins à la polyclinique et conduits ensuite dans un hôtel de Genève.

Frappé avec un trident

Une dispute ayant éclaté dans la famille de M. Antoine Monaco à Aldesago, Tessin, ce dernier, âgé de 68 ans, a frappé son fils avec un trident et blessé si grièvement qu'il a dû être transporté d'urgence à l'hôpital, tandis que la police procédait à l'arrestation et conduisait en lieu sûr le père brutal. Le fils Monaco n'a que 25 ans. Sa vie paraît en danger.

Une auto tombe dans des gorges

M. Florentin Tonacini, entrepreneur, rentrait de Moudon, à son domicile avec son automobile, en compagnie de M. Jean Riond, par la route de Moudon à Sottens. Comme il passait devant la distillerie agricole de Moudon, son automobile quitta la route, pour une cause que l'enquête en cours cherche à établir et versa dans les gorges étroites et encaissées au fond desquelles coule la Mérine.

F. Tonacini fut tué sur le coup et resta pris sous sa machine. Il fut dégagé par la police de Moudon et son corps transporté à la morgue de la ville. M. Riond, gravement blessé, a été amené à l'infirmerie.

La mort des bouquetins

Les 60 à 70 bouquetins lâchés dans la région alpestre de Poters ont eu grandement à souffrir des rigueurs de cet hiver et par suite de l'épaisseur extraordinaire de la couche de neige, malgré la nourriture qui a été répandue pour eux dans la région. Les garde-chasse ont découvert jusqu'à maintenant huit cadavres de ces beaux animaux.

Un grand concert à Montreux

Dimanche prochain 26 avril à 15 heures, aura lieu à Montreux le grand concert du 2^{me} arrondissement de la Société cantonale des chanteurs vaudois. C'est dans la spacieuse salle du Pavillon de Sports que se

produiront, séparément ou ensemble les 12 sociétés avec leur 700 chanteurs. La Lyre de Montreux sera aussi de la fête et se produira dans quelques numéros du programme. Les concerts de la Société cantonale des chanteurs vaudois sont toujours fort courus, car les chanteurs les considèrent comme de petits concours et s'y préparent sérieusement.

Les chœurs d'ensemble seront dirigés par MM. Robert Piguot et Carlo Hemmerling, professeurs. Avec ces deux jeunes forces, dont l'énergie communicative est bien connue, les chœurs d'ensemble seront un régal pour les mélomanes.

Le livret-programme vient de sortir de presse sous la forme d'un élégant opuscule de 24 pages. On peut l'obtenir dès maintenant, en retenant ses places chez Fœtisch, musique à Montreux et à Vevey.

LA RÉGION

La mort du vieux desservant

Il vient de mourir à Bosses, Vallée d'Aoste, à l'âge de 86 ans, M. l'archiprêtre Promassaz qui y fut curé pendant 48 ans. Ce sont de beaux et de bons états de service qui font honneur et à la paroisse et au desservant. Durant son long ministère, M. Promassaz songea à tous et à tout, excepté à lui. Il vécut toujours dans le dévouement le plus complet. La « Revue Diocésaine » d'Aoste relate que c'étaient les chanoines du Grand St-Bernard qui le tiraient d'embarras à l'occasion des patrons, des visites pastorales etc., en lui fournissant gratuitement, ou à peu près, la viande, le pain, le riz, les pâtes, la vaisselle et les autres articles nécessaires.

Figure originale, mais sainte vie sacerdotale !

Un vieillard qui l'échappe belle !

Un incendie a éclaté samedi à Château-Vieux, commune de Fèrnes (Haute-Savoie), dans la grange de M. Trabichet, cultivateur, 81 ans, et vivant seul. Deux jeunes gens pénétrèrent au moyen d'une échelle dans la chambre du vieillard et le sortirent par la fenêtre. Tout le bâtiment ainsi qu'une habitation attenante ont été la proie des flammes. Les causes du sinistre sont inconnues.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'héroïsme d'une jeune fille

Etant resté seul avec son frère Michel, 3 ans, dans l'appartement de ses parents, à Nantes, France, Paul Guilbaud, 4 ans, s'emparant d'une boîte d'allumettes, gagna le grenier et s'amusa à les faire craquer. Soudain le feu prit dans un amas de vieux papiers.

Leur sœur aînée, Marcelle, âgée de 16 ans, lorsqu'elle rentra peu après, entendit des cris atroces provenant du grenier en flammes. Avec un courage admirable, la jeune fille s'élança au secours des deux petits épouvantés qui étaient blottis dans un coin et hurlaient de terreur. Marcelle Guilbaud réussit à les ramener à travers le feu, qui gagnait de plus en plus.

Grièvement brûlée au visage, aux bras aux jambes et à la poitrine, l'héroïque jeune fille dut être hospitalisée dans un état inquiétant. Michel et Paul Guilbaud également brûlés, mais moins grièvement, furent aussi conduits à l'Hôtel-Dieu.

Le sinistre a été éteint par les pompiers.

Victimes du spiritisme

La police de sûreté de Lyon vient d'arrêter un nommé Joseph Parnès, 57 ans, chauffeur, qui s'occupait également de spiritisme et mettait ses clients en relations avec les esprits.

Les victimes de ses mystifications, un militaire, un industriel et un employé, versèrent des sommes importantes destinées à gagner les faveurs des esprits. Parnès a, de cette façon, escroqué une centaine de

mille francs.

Chez un nommé B., notamment, il avait invoqué l'esprit du corsaire Surcouf, lequel avait recommandé au naïf amateur de spiritisme, de mettre 68.000 francs dans une cassette et de la déposer à un endroit indiqué. Bien entendu, la cassette ne garda pas longtemps son contenu.

Une autre victime se vit subtiliser son portefeuille dans une séance de spiritisme. Le portefeuille a été retrouvé dans les bagages de Parnès.

NOUVELLES LOCALES

La collision de Vernayaz

Il s'est glissé une erreur dans la relation de la collision qui s'est produite samedi à Vernayaz. L'auto de M. Pernollet n'est pour rien dans cette collision. Un camion de la maison Fasel-Cornu à Romont, roulant dans le même sens que le camion Bruchez, voulut très imprudemment dépasser celui-ci. Qu'arriva-t-il ? Que la roue droite arrière du camion de Romont accrocha la roue gauche avant du camion Bruchez qui fut lancé dans le canal.

M. Pernollet, qui se dirigeait sur Martigny, allait se croiser avec le camion Bruchez lorsqu'il put bloquer à quelque deux mètres. Il fut témoin de l'accident et poursuivit même le camion de Romont qui ne s'était pas arrêté et qu'il finit par atteindre à la Balma. M. Bruchez a un bras cassé, et son camion est endommagé.

Succès

M. Jean Marclay, étudiant à l'Université de Lausanne, vient de passer avec succès son deuxième examen de chimie.

La campagne de Collombey

On nous écrit :

Le « Confédéré » continue sur ce sujet. L'important pour lui est d'avoir le dernier mot. Moins exigeants, nous terminerons pas ces quelques lignes, en guise d'adieu.

Nous avons avancé des faits, des chiffres précis. Aucun n'a été contesté. Là est l'essentiel. En matière d'interprétation, nous n'avons pas la témérité de tomber même une seule fois d'accord avec le « Confédéré ». Ce serait trop beau !

Jusqu'à la signification élémentaire des mots est « sollicitée ». Le « Confédéré », pour ne prendre qu'un exemple, qualifie de « dépenses courantes » les dépenses telles que : construction de chalets d'alpage, travaux d'exhaussement de la digue du Rhône, agrandissement de cimetières, qui se produisent à peu près une fois tous les cent ans. Si nous les comprenons bien, les dépenses extraordinaires sont donc les dépenses régulières pour l'instruction publique, le service des intérêts et des amortissements, les travaux publics, l'assistance, l'administration, etc., etc. On voit par là qu'il y a de profondes divergences entre leurs conceptions et les nôtres.

Par ailleurs, nous lui donnons volontiers acte que le ton de son dernier entrefilet diffère sensiblement de celui du précédent. Qu'il persévère ! En s'obligeant à quelques efforts dans la voie de la courtoisie et de l'objectivité, le « Confédéré », nous le lui disons très sincèrement, se fait surtout du bien à lui-même.

Quant il voudra être juste, nous lui tendrons volontiers la main.

En fin d'article, il nous lance une verte admonestation. Nous sommes réellement peinés de scandaliser à tel point ce vertueux correspondant. Mais comment un homme intelligent comme son interprète peut-il encore sacrifier avec ce sérieux aux arguments pour gogos ?

Nous avons beaucoup moins de cynisme que n'en veut certainement faire croire le « Confédéré ». Les lecteurs du « Nouvelliste » ont certainement compris que lors-

que nous disons qu'il ne faut pas s'en faire, nous sous-entendons «... à propos du « Confédéré ».

Et si notre contradicteur veut prendre la peine de se relire dans quelques mois, il sera tout à fait de notre avis.

X.

Un grave accident à Chippis

Un grave accident est survenu aux usines de laminage de la société anonyme pour l'industrie de l'aluminium, à Chippis.

L'ouvrier Raymond Mudry, domicilié à Noës-Granges, qui travaillait auprès d'un laminoir à eu la main droite prise entre les rouleaux. Ne perdant pas son sang-froid, il s'efforça avec la main gauche d'atteindre le levier d'arrêt qui se trouvait du côté opposé. N'ayant pu y parvenir, il eut tout le bras droit complètement broyé.

Un contremaître, attiré par les cris de la victime, se précipita et arrêta la machine. Il réussit avec beaucoup de peine à dégager l'ouvrier accidenté. Des soins furent immédiatement prodigués à Mudry, qui se trouvait dans un triste état. Le malheureux qui avait perdu beaucoup de sang, a été immédiatement transporté à l'hôpital d'arrondissement de Sierre.

M. Charvoz se retire

M. Charvoz vient de donner sa démission de député du district de Martigny et de conseiller municipal de Bagnes. Nous ignorons si M. Charvoz se retire définitivement de la politique ou si, en l'accord avec le parti socialiste comme le bruit en a couru, il remet correctement les mandats qu'il détient de ce parti.

L'«Avaro» au Théâtre de Sion

On nous écrit :

Le public séduisant a montré, dimanche, qu'il savait apprécier les efforts de ceux qui méprisant les médiocrités trop en vogue aujourd'hui, tentent de lui donner des œuvres de maîtres. L'«Avaro» a fait salle comble. Que voilà un précieux encouragement pour M. le recteur Evéquoz et ses amis !

Les spectateurs n'auront pas regretté d'être montés au vieux théâtre de Valère, qui est encore, dans sa pauvreté, ce que nous avons de mieux à Sion en fait de « grand de salle ». Effectivement, tous les acteurs sans exception se sont attachés à « jouer » au mieux leur personnage, ils ont donné presque tout ce que l'on peut attendre d'amateurs dont plusieurs montaient pour la première fois sur les planches.

Le rôle principal, celui d'Harpagnon, a été généralement bien tenu par M. Dallèves. On eut cependant aimé, parfois, un débit moins rapide et plus de naturel, je veux dire plus de « démonstration », en particulier dans la scène qui suit le vol de la cassette. Cléante, personnifié par M. Jean Evéquoz, a été trop souvent récitatif, il a manqué parfois d'âme, de chaleur. Mlle Yvonne de Quay a fait une excellente Elise, et M. Marcel a bien rendu son Valère. Mlle M. Th. Haenni a de même fort bien incarné Froine ; elle s'est révélée une actrice de vraie valeur, bien que le timbre de sa voix eût gagné à être plus élevé. C'est le reproche qu'on peut adresser, du reste, à la plupart des acteurs — ou à l'acoustique du local — de parler trop souvent pour les seuls premiers fauteuils, si tant est qu'on puisse donner ce nom aux vieux bancs qui occupent l'avant-parterre. Mlle Simone Evéquoz a été une Mariane de bonne volonté, un peu trop effacée, peut-être. Quant à la Flèche qui figurait aussi le commissaire (M. L. Allet) et à Maître Jacques (M. H. Aymon), ils furent simplement merveilleux de naturel.

Dans l'ensemble, actrices et acteurs se sont donc bien comportés ; ils méritent des félicitations. On les a applaudis dimanche : qu'on vienne les acclamer encore

mercredi et samedi prochains ! Ils le méritent, certes, à tous égards.

D.

Un accident mortel à Saxon

Vers les 23 heures, samedi, on trouvait à environ un kilomètre de Saxon, le camion d'une maison de Lausanne abandonné. S'approchant et à la lumière, on constata qu'un jeune homme, vraisemblablement le chauffeur, gisait sans connaissance. Transporté le soir même à l'infirmerie de Martigny, il y succombait, le lendemain matin sans avoir repris connaissance.

On ignore complètement les causes de ce singulier et douloureux accident.

Examens d'apprentis

Les examens de fin d'apprentissage pour les bouchers, boulangers, charbons, charpentiers sur bois, coiffeurs, cordonniers, ferblantiers, gypsiers-peintres, serruriers, selliers-tapissiers, tapissiers, peintres, tonneliers et un groupe de menuisiers auront lieu à Martigny les 4, 5 et 6 mai prochain. (Comm.)

BEX. — La grande fête et réunion des musiques de l'Est. — Un grand festival de musique, organisé par l'active « Union instrumentale de Bex » est actuellement en préparation et s'annonce comme un véritable événement artistique.

Cette fête de la musique aura lieu dans la coquette et riante cité bellerive, qui, le 31 mai prochain, vibrera aux accents éclatants des cuivres et des bois, aux puissantes harmonies d'une masse d'environ 500 exécutants.

Un programme très brillant sera interprété dans le parc du Grand Hôtel de Bex, spécialement aménagé pour la circonstance et dont les dispositions, au point de vue de l'acoustique, sont très favorables.

Un comité d'organisation vient d'être constitué afin de recevoir impeccablement les corps de musique annoncés. Plusieurs sociétés musicales du grand district et un nombre respectable de fanfares et d'harmonies du canton participeront à ce grand festival, et enfin, la société organisatrice l'« Union instrumentale de Bex » (Harmonie municipale), qui poursuit inlassablement sa marche vers le progrès, figurera également au programme.

SION. — Conférence apologétique. — Continuant la série de ses conférences aux hommes et aux jeunes gens, sur les fondements de la morale catholique, le Père Paul-Marie parlera, mardi soir 21 courant, à 20 heures, dans l'église du Grand Séminaire de la « Loi naturelle », première expression de la loi du bien et du mal. Ces conférences, qui semblent susciter beaucoup d'intérêt, s'adressent spécialement aux personnes, désireuses d'approfondir leur religion et d'en connaître les bases rationnelles.

SION. — Les confidences d'un pamphlétaire. — Corr. — M. G. Oltramare, rédacteur du « Pilon » a donné, samedi soir à Sion la conférence qu'il a faite déjà sur plusieurs points de la Suisse romande : Les confidences d'un pamphlétaire.

Devant un public assez nombreux, après avoir été brièvement présenté par M. Marcel, il a dépeint, avec bonheur souvent et humour toujours, le vrai pamphlétaire, qui n'est, au fond, qu'un enfant terrible de la plume, écrivant et publiant ce que beaucoup pensent sans oser le dire. Il n'a eu pour cela qu'à se montrer lui-même... «Géo» comme on l'appelle familièrement à Genève, a énuméré les qualités qu'on est en droit d'exiger du véritable pamphlétaire plus que de toute autre personne, à savoir l'honnêteté et la sincérité ; il a dit tout le plaisir qu'il éprouvait à lancer des vérités au nez des sots, à crever certaines baudruches, à éreinter moultes hypocrisies. Et il n'a pas manqué d'exhorter chacun à tuer le juif qui est un peu au dedans de nous.

Comme bien l'on pense, Géo n'a pas épargné les franc-maçons, ni les radicaux, ni les socialistes ni le parlementarisme «qui ne livre rien au hasard sinon l'intérêt du

1 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

NON LICET !

(Pas permis)

par B. NEULLÈS

CHAPITRE PREMIER

— Ah ! enfin, te voilà ! ce n'est pas malheureux !... Pourvu que Mademoiselle s'amuse, elle ne s'inquiète guère si sa pauvre mère souffre et peine ici toute seule !

Et Mmo Salvavne, se soulevant, avec force soupirs, de la chaise longue où elle était étendue, attachait sur sa fille un regard irrité.

Devant cet accueil, celle-ci s'était arrêtée sur le seuil, hésitante...

— Quand tu resteras là, debout, à m'examiner comme une bête curieuse, ça n'avancera à rien, au contraire. Tu n'as même pas fermé la porte, et un courant d'air glacial me tombe sur les épaules... Mais que t'importe ! tu ne le sentiras pas, d'ail-

leurs, emmitoufflée comme tu l'es dans tes fourrures !

Charlotte Salvavne — ou plutôt Lotta, comme on l'appelait familièrement — avait écouté en silence ces paroles amères. Lentement, elle avait ôté la lourde pelisse qui l'enveloppait de la tête aux pieds, et elle apparaissait, maintenant, sous la lumière terne de la lampe à pétrole, radieuse de beauté dans sa toilette de soirée en satin noir, qui faisait admirablement ressortir la blancheur de ses épaules, la fraîcheur de son teint de blonde, et l'éclat de ses yeux clairs.

Une expression curieuse, quelque chose comme une lueur d'envie, passa dans le regard de Madame Salvavne, pendant qu'elle examinait la jeune fille : celle-ci, toujours silencieuse, s'était mise en devoir d'allumer un des flambeaux de la cheminée, et se dirigeait vers la pièce voisine, d'un pas automatique et lassé. Sur le point de sortir, elle se retourna :

— Vous avez diné, mère ? interrogea-t-elle.

Sa voix, quoique un peu tremblante, était si harmonieuse qu'on ne pouvait l'entendre sans en être frappé.

— Certainement. N'aurait-il pas fallu attendre ton bon plaisir ? Mon estomac est trop délicat pour supporter des fantaisies pareilles. J'ai décidé que le dîner serait servi à six heures. Tant pis s'il te plaît de ne rentrer qu'à sept heures et demie. C'est se moquer du monde réellement ! et n'avoir pas le moindre égard pour ceux à qui l'on doit le respect et l'obéissance ! Je te prierai maintenant d'enlever tes oripeaux le plus tôt possible, pour aider Sophie à me mettre au lit. Cette sottise a essayé de le faire, mais elle est si maladroite qu'elle n'y est pas parvenue ! Et moi, je souffre le martyre depuis une heure, sans pouvoir même prendre le repos qui me serait si nécessaire. Je ferais bien d'aller tout de suite à l'hôpital ; j'y serais certes mieux soignée qu'ici !

Lotta, les yeux baissés, avait écouté dans une sorte d'indifférence impassible ces plaintes irritées ; seule, sa poitrine qui se soulevait précipitamment, trahissait une profonde émotion.

Quand elle eut refermé la porte de l'appartement de sa mère, et qu'elle se trouva dans la petite pièce qui lui servait de chambre à coucher, son masque d'indifférence

tomba soudain, et s'abattant brusquement au pied de son lit, elle resta, à demi-agenouillée, affaissée presque, le visage enfoui dans la couverture qu'elle mouillait de ses larmes, étouffant ses sanglots.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! gémit-elle à voix basse, donnez-moi du courage !

Lotta Salvavne avait alors vingt-deux ans. Son père, le commandant Salvavne, était mort trois ans auparavant. Officier distingué d'une droiture d'âme remarquable et d'une loyauté sans égale, il avait épousé, étant très jeune encore, la fille d'un riche industriel, plus âgée que lui de quelques années et que le père l'avait accusé d'avoir compromise par ses assiduités. Très susceptible et fort chatouilleux au sujet de tout ce qui touchait à l'honneur, le jeune officier n'avait pas hésité ; il avait fait justice de cette accusation en donnant son nom à la demoiselle, bien qu'elle fût loin de réaliser son idéal... Mais si chez lui le cœur avait eu plus d'une déception, il l'avait caché fièrement à tous.

Son mariage avait été ce qu'il promettait d'être en ces circonstances : une union mal assortie. Sa femme orgueilleuse et d'esprit borné, n'avait pas su comprendre sa

délicatesse, sa nature raffinée, son cœur sensible et tendre, son âme ardente et généreuse. Fille unique, élevée dans un milieu vulgaire de parvenus, privée de bonne heure de la direction maternelle, entourée des adulations serviles des adorateurs du veau d'or, elle n'avait qu'un culte : l'argent ! qu'une ambition : paraître, briller, éblouir le monde de son luxe et de ses dédains. Envieuse et jalouse avec ceux de son rang, elle était dure et insolente pour les petits, les humbles, les miséreux.

(A suivre.)

Robert Taramataz-Carron et Sœur Folly - Téléphone 32

Toutes fournitures pour noces, baptêmes et deuil. Bel assortiment de chemises, complets et pantalons. Confection chic et pour le travail. Manteaux de pluie. Windjäck. 448-7

Les affaires espagnoles

Un accident mortel à Saxon

Démissions politiques de Charvoz

Notre Service télégraphique et téléphonique

pays ». Comme on lui reprochait d'être le petit fils de Carteret « mangeur de curés » il répliqua « Mon grand-père n'a pas plus mangé de curés que je n'ai vomé de france-maçons et de radicaux ! »

On lui a dit : « Ne faites pas de personnalités, restez sur le terrain des principes ! » — Impossible, répondit le pamphlétaire, parce que sur le terrain des principes il n'y a jamais personne ! »

Evoquant la campagne électorale de la fin de l'année dernière et qui faillit le porter au Conseil d'Etat de son canton, et faisant allusion à l'exclusive prononcée alors par M. Moriaud contre M. Henri Berra, notre compatriote, le brillant conférencier déclare avoir été très heureux de venger le Valais en faisant échouer au premier tour le chef des radicaux genevois.

De nombreuses citations de maîtres de pamphlet comme Rochefort et Léon Daudet montrent que M. Oltramare sait s'inspirer de ses devanciers et que le disciple n'est pas toujours au-dessous du maître. Cependant, ajoute-t-il avec un brin de mélancolie, le pamphlétaire a aussi ses heures de lassitude ; devant l'indifférence ou la veulerie des gens, il sent parfois le découragement envahir son âme. Il voudrait alors jeter sa plume ; mais sa passion de la justice et de la droiture le ressaisit bientôt : il bondit sur son stylo et malheur à celui ou à ceux à qui il décoche ses traits acérés.

On peut ne point approuver en tout M. Oltramare ; il faut cependant reconnaître son talent, ses mérites et son désintéressement. Son « Piloni » n'a pas peu contribué à assainir la politique de la Capitale des nations.

D.

MONTHEY. — La conférence de plainchant. — (Corr.) — Elle fut ce qu'on attendait : un véritable succès !

Les auditeurs de choix qui se trouvaient hier soir au local de la Chorale et du Chœur mixte de Monthey, pour la conférence de M. le Chne Voirol, de l'Abbaye de St-Maurice, de M. le Chne Gogniat et des quatre élèves qui les accompagnaient en auront rapporté un souvenir durable.

Rarement il nous fut donné d'entendre un plainchant aussi merveilleusement exécuté ! Toutes les règles observées avec simplicité et sans contrainte, débit joyeux et coulant, fusion admirable des voix, modulations et rythme impeccables, profonde compréhension mystique du texte sacré, se traduisant dans l'exécution par tous les sentiments du cœur humain !

Réellement, ce fut une heure de délectation artistique et de ferveur religieuse !

Après cela, nos chanteurs s'efforcèrent plus encore de régler leur grégorien à la lumière de ces principes et de ces conseils. Leur chant ne pourra qu'en bénéficier, et, tout en perdant ce qu'il pourrait avoir de la « pesanteur des lourds camions », il acquerra plus de souplesse, d'élégance et d'agilité.

L'initiateur distingué de cette manifestation — qui fera date dans les annales de notre chère cité — M. le Chne Voirol, directeur du Chœur de l'Abbaye de St-Maurice a conquis d'emblée la sympathie et les suffrages de nos deux sociétés locales qui lui garderont, ainsi qu'à son confrère et à leurs élèves, le plus reconnaissant souvenir.

Nous avons remarqué avec plaisir parmi ces élèves un jeune monteyan, M. Henri Delaloye, fils de Mme Dr Léonce Delaloye.

L'accident de Saxon

Il nous revient encore les détails suivants :

Le jeune homme, victime de l'accident, est un nommé Gérard Aubé, Neuchâtelois, célibataire, âgé de 23 ans.

Rentrant d'une course à Montana, et pris croit-on, d'un malaise, il aura donné un faux coup de volant, précipitant la machine à 30 mètres dans un champ. Une roue arrière lui passa sur le corps et lui écrasa le bassin ; c'est dans cet état qu'il fut découvert par M. Farquet, et un de ses amis, qui avertirent aussitôt le caporal de gendarmerie Juillard et le Dr Broccard. Mais tous les soins furent inutiles.

LES SPORTS

FOOT-BALL

Le championnat suisse

La journée n'a pas apporté de résultats bien surprenants ; on s'attendait assez à ce que Servette batte Fribourg, 4 à 0, de même qu'il fallait prévoir la victoire d'Ura-

Les affaires espagnoles

PARIS, 20 avril. (Havas). — On pense que c'est cette après-midi que sera prise une décision concernant la prochaine résidence des souverains espagnols. Il est probable que l'ex-roi Alphonse XIII se rendra aujourd'hui à Londres. Si la famille royale n'établit pas sa résidence définitive en Angleterre, il se pourrait qu'en raison de l'état de santé du prince des Asturies, elle s'établisse à Fontainebleau.

TANGER, 20 avril. (Havas). — Le drapeau de la république espagnole a été hissé hier sur l'immeuble du consulat général d'Espagne en présence de la population qui est demeurée absolument calme. Le comité républicain de Tanger a demandé le rappel de certains fonctionnaires connus pour leurs opinions monarchistes.

PARIS, 20 avril. (Havas). — On apprend que le roi Alphonse XIII partira pour Londres où il sera reçu par le roi d'Angleterre.

MADRID, 20 avril. (Havas). — Une plainte a été portée pour vols de valeurs au Palais royal après le départ du roi. Une enquête est ouverte.

MADRID, 20 avril. (Havas). — Les gouvernements du Brésil et de la Colombie ont reconnu le nouveau gouvernement espagnol.

BUENOS-AIRES, 20 avril. (Ag.) — L'Argentine a reconnu officiellement la République espagnole.

Des élections en Autriche

VIENNE, 20 avril. (B. C. V.) — Selon les résultats provisoires des élections au Landtag de la Haute-Autriche, les chrétiens-sociaux ont obtenu 28 mandats, les socialistes 15 et le bloc économique national et le « Landbund » ensemble 5. Ce dernier groupement perd 3 mandats, tandis que les socialistes en gagnent 2 et les chrétiens-sociaux 1. Le bloc du « Heimat » les nationaux socialistes et les communistes n'ont obtenu aucun mandat.

nia sur Bienne, 1 à 0 et celle de Carouge sur Etoile, 4 à 1.

Chaux-de-Fonds, pour la Coupe suisse, a dû baisser pavillon devant Grasshoppers, 2 à 1.

Viornaz I bat Vernayaz I 5 à 4 et devient champion de groupe

C'est malheureux que ce match qui promettait beaucoup, fut complètement faussé par un arbitre incapable. Il paraît que Vernayaz a déposé un protêt, peut-être justifié au fond, mais qui n'a pas été formulé d'après les règlements semble-t-il. (Corr.)

Urania bat Bienne 1 à 0 (Corr. particulière)

Bienne jouait aujourd'hui sa dernière carte, car avec la victoire tous les espoirs de parvenir aux finales lui étaient permis. Malgré le lourd handicap causé par l'absence de l'international von Kaenel, blessé contre la Hongrie, la puissante équipe bernoise résista vaillamment et longtemps à la science des Genevois. Elle ne s'inclina que quelques instants avant la fin, alors que chacun croyait au match nul.

La partie fut acharnée et le long duel que se livrèrent la technique genevoise et l'ardeur un peu violente quelquefois des Biennois restera gravé longtemps dans l'esprit des quelque 4000 spectateurs présents. La victoire d'Urania est pleinement méritée car après un court flottement au début, cette équipe marqua un avantage assez net notamment dans la deuxième mi-temps. Mais si elle ne put scorer plus souvent ce fut grâce au beau jeu de la défense biennoise qui fut à la hauteur de la situation. En particulier, Schneider, le goalkeeper, enthousiasma la foule par ses arrêts d'une agilité et d'une sûreté étonnante contre laquelle les « bombes » de Kramer ne purent rien. Citons avec lui, le vieux Beuchat qui se couvrit de gloire en déjouant par son expérience maintes dangereuses attaques.

Pour mémoire disons que le but vainqueur fut marqué brillamment par Ross, 4 minutes avant la fin. Disons encore que Wiederha occupa fort bien en avant la place de Schoulich qui attend sa « requalification ».

L'arbitre, M. Jordan, fut toujours maître du jeu et grâce à son autorité, le match fut plaisant. B.

La Coupe des Mille Milles Brescia

Di Liddo-Riccerio a triomphé sur Fiat 514 dans la Coupe des mille milles à la formidable moyenne de 80,945 à l'heure sur un parcours de 1635 km. Le vainqueur est suivi, à peu de distance, par 8 autres Fiat 514, toutes, voitures de série avec moteur surcomprimé.

Une femme dans le feu

GOPPINGEN, 20 avril. (Wolff). — Le feu a éclaté ce matin à la maison du commerçant Schleede, alors que les locataires dormaient encore. Une femme, enfermée au deuxième étage de la maison, n'a pu être sauvée par les pompiers et est restée dans les flammes. En voulant la sauver, un pompier est tombé sur le toit d'une maison attenante et s'est grièvement blessé.

Le procès du wampire

DUSSELDORF, 20 avril. (Wolff). — L'audition des témoins s'est poursuivie lundi matin. Le juge d'instruction a fait un rapport détaillé des aveux de Kurten. Il étudia spécialement la psychologie de l'accusé dont les aveux se rapportent même aux détails les plus insignifiants. Le meurtrier a mené une vie double. Il faut noter en outre, le fait qu'il est revenu sur son aveux primitif relatif au meurtre du 24 juillet, lorsqu'il fut confronté avec sa femme. Il répéta aussi qu'il n'était pas le meurtrier lorsqu'il fut devant le juge d'instruction. Deux mois plus tard, il contesta tous les crimes. Une discussion animée s'engagea ensuite avec Kurten au sujet de son éducation.

Presse suisse

LUGANO, 20 avril. (Ag.) — Le comité central de l'Association de la presse suisse s'est réuni à Lugano, sous la présidence de son président, M. Bourquin. Ce dernier a rappelé tout d'abord les éminents services rendus en faveur de l'organisation professionnelle par M. Max Degen, trop tôt décédé hélas. L'assemblée a ensuite entendu un rapport sur les délibérations, tenues à Gstaad, par la commission d'experts, et relatives à la concurrence déloyale. Il s'agit dans cette question de défendre les véritables intérêts de la presse. Les membres du comité central ont ensuite accepté un rapport sur la réforme du calendrier, et pris note avec satisfaction de l'état des négociations avec les éditeurs qui ont abouti à la constitution d'une commission mixte permanente pour s'occuper des questions d'intérêt commun. La conférence des présidents aura lieu les 13 et 14 juin à Genève. Elle s'occupera notamment du problème de la Radio et de la presse. M. Ammann d'Oltén a été nommé, en remplacement de M. Degen, président de la commission du 50ème anniversaire de l'association. Le comité a ensuite arrêté le programme de la session du comité exécutif de l'organisation internationale des journalistes qui aura lieu au commencement de juin à Berne.

La rébellion de Madère

LISBONNE, 20 avril. (Havas). — Le délégué spécial du gouvernement qui se trouve à bord du croiseur « Vasco da Gama » a envoyé au chef des insurgés à Madère le radio suivant :

Au nom du gouvernement de la république, je somme les révoltés de se rendre aux autorités régulières. Après la reddition de Tereira et de San Miguel, l'attitude des insurgés de Madère ne saurait trouver dans celle de leurs dirigeants aucune justification honorable. Au-dessus des différends politiques, le patriotisme commande la fin d'une rébellion inutile. Au cas où l'on n'opterait pas à cette sommation, je consentirai immédiatement sur Madère les forces de terre, de mer et de l'air, mises à ma disposition pour rétablir l'ordre dans l'île.

Gandhi à Londres

BOMBAY, 20 avril. — Gandhi a déclaré qu'il ne se rendrait pas à la conférence de Londres avant que le problème communal ait été réglé.

La reconnaissance du régime

BRUXELLES, 20 avril. (Havas). — Le gouvernement belge a chargé l'ambassadeur de Belgique à Madrid de reconnaître le nouveau gouvernement espagnol.

Ville pillée par des bandits

MEXICO, 20 avril. — On mande de Jeronimo que des bandits ont attaqué et pillé la ville de Juchitau, tuant quatre habitants dont une femme. Les gardes ont repoussé les bandits en tuant six.

Le soulèvement de Honduras

WASHINGTON, 20 avril. (Havas). — Le mouvement révolutionnaire de la côte du Honduras est principalement dirigé contre les villes de Progresso, Ceiba, Tela, Trujillo, etc. Trois croiseurs américains ont reçu l'ordre de se rendre dans le port de Honduras pour protéger les étrangers. Les femmes et les enfants étrangers se sont réfugiés dans une ville voisine. Le général Gregoria Ferrera serait à la tête des révolutionnaires qui, selon certaines informations de Honduras, ont été repoussés à plusieurs reprises.

Politique française

PARIS, 20 avril. (Havas). — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Gaston Doumergue. M. Briand a mis ses collègues au courant des négociations en cours. Le conseil a approuvé les instructions concernant l'accord naval, données aux experts. MM. Briand, Du mont et Maginot, ministre de la guerre ont entretenu le conseil des travaux de l'organisation défensive de la frontière et des conditions dans lesquelles il doit être procédé à leur financement.

Grève des typographes

BRUXELLES, 20 avril. (Havas). — Les typographes des journaux de Bruxelles se sont mis en grève ce matin. Les journaux ont pris des mesures pour paraître. La grève n'est que partielle.

Les socialistes à Lucerne

LUÇERNE, 20 avril. (Ag.) — Le congrès du parti socialiste du canton de Lucerne, auquel assistaient plus de 200 délégués, a décidé d'entrer en lutte, pour les prochaines élections au Grand Conseil, dans le plus grand nombre possible d'arrondissements électoraux. En ce qui concerne les élections au Conseil d'Etat, un seul candidat sera présenté. Il a été choisi à l'unanimité en la personne de M. Joseph Steiner, avocat à Lucerne.

LES SPORTS

Racing bat Monthey, 2 à 1

Devant quelque 2000 personnes, Monthey a dû s'incliner hier en face de Racing, à Lausanne.

Rien au début de la partie ne faisait prévoir un tel dénouement, car Monthey est parti très fort et semblait bien vouloir s'imposer.

Mais le souffle a manqué et, dans la dernière demi-heure, on remarquait nettement la supériorité athlétique des Lausannois, qui faisaient ce qu'ils voulaient des petits Montheyans épuisés.

Pourtant, la chance a joué son rôle — rôle prépondérant — car ce n'est qu'à la suite d'un pénalty fort contestable que les locaux ont réussi à faire pencher la balance de leur côté.

Nous ne voulons pas ici relater par le menu cette partie, intéressante dans son ensemble, jouée heureusement avec correction.

Disons simplement que le premier but a été l'œuvre de Pottier, tandis que Racing égalisait par Schneider, sur un service magnifique de Lehmann.

C'est également ce dernier qui se chargeait de transformer le pénalty de la victoire.

Monthey a été loin d'être aussi brillant que contre Carouge ; seuls ont émergé du lot le gardien Byrde et le centre-avant de Lavallaz. Borgeaud également a beaucoup travaillé.

Au Racing, on n'a pas un système de jeu bien défini, mais chacun supplée à cette lacune par un travail acharné et sans répit ; l'arrière Henchoz a été particulièrement remarqué.

Un mot de remerciement pour terminer ; bien que nous nous soyons présentés sans aucune légitimation, le club lausannois veut bien nous accorder l'entrée libre, sur simple parole ; c'est un fait assez rare pour qu'il vaille la peine de le signaler.

Met.

Imprimerie Rhodanique. — St-Maurice



Monsieur Aimé POCHON, à Chancy, Genève ; Madame Vve Marie PACCOLAT, à Collonges ; Monsieur et Madame Alfred POCHON, à Collonges ; Monsieur et Madame Alexis POCHON, à Collonges ; M. et Mme Jean ROULLER et leurs enfants, à Brigue ; Mademoiselle Louise ROULLER, à Collonges, ainsi que les familles parentes et alliées POCHON, PACCOLAT, BLANCHUT CHAMBOVEY, BERGER.

ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

EUGÉNIE POCHON
née PACCOLAT

leur très chère épouse, fille, belle-fille, belle-sœur, nièce et cousine, décédée à Chancy, le 19 avril 1931, dans sa 26ème année, après une pénible maladie chrétiennement supportée, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Collonges mardi 21 avril 1931 à 10 heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Madame veuve Marie ROH, à Leytron ; Monsieur Jn-Baptiste ROH ; Monsieur et Madame Mce ROH, président, et famille ; Madame et Monsieur Xavier ROULLER et famille à Monthey ; Monsieur et Madame Alfred ROH et famille ; Monsieur et Madame Cyrille ROH et famille, à San Pedro, Californie ; Monsieur et Madame François ROH et leur enfant à San Pedro, Californie ; Madame et Monsieur Mce LUISIER et famille, à Leytron ; Monsieur Prosper DEVA-YES et famille, à Leytron ; Madame et Monsieur Louis DESFAYES et famille à Leytron ; Monsieur et Madame Gilbert DESFAYES, notaire et famille à Leytron ; Madame et Monsieur Aristide GAY, instituteur à Leytron ; Madame Hortense MICHELLOD et famille, à Leytron ; Monsieur Maximin CHESEAUX, à Leytron.

Les familles parentes et alliées, MOULIN, LUISIER, RODUIT, BRIDY, CHATRIAND, PRODUIT, CLEUSIX, à Leytron, ROH et GERMANIER, à Conthey, UDRY, à Vétroz, PONT, REMONDEULAZ, CARRUZZO et PUTALLAZ, à Chamoson, LUISIER, à Sailion, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

AUGUSTIN ROH

leur très cher époux, fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 19 avril 1931 à l'âge de 50 ans, après une longue maladie supportée avec une admirable résignation et assisté des secours de notre sainte Religion.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 22 avril à 9 h. 30 à Leytron.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.



La famille de feu Adrien MORISOD, à Troistorrens, remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie dans son grand deuil.



Madame Clément FRACHEBOURG et ses enfants à Salvan ; les familles parentes et alliées très touchées des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, remercient sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.



La famille Germain MARIJAU, à Viornaz, très touchée des marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, remercie sincèrement les personnes, et spécialement la jeunesse, qui ont pris part à sa douleur.

Notre feuilleton

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un nouveau feuilleton dont l'intérêt palpitant retiendra l'attention non seulement de nos aimables lectrices, mais, nous le croyons, de tous les lecteurs du « Nouvelliste ». Lutte entre le devoir et la tentation de la richesse, désespoir suivi du réveil des énergies spirituelles, tout concourt pour faire de ce roman un ouvrage de haute moralité, qui intéressera et instruira.

La CURE de PRINTEMPS



Voici le Printemps, et tout le monde sait qu'à cette époque de l'année, le Sang, ce grand dispensateur de la santé, a tendance à s'échauffer et à amener les plus vifs désordres dans l'organisme.

Il est donc indispensable de veiller à la bonne Circulation du Sang qui doit vivifier tous les organes sans les congestionner.

L'expérience a suffisamment prouvé que la

JOUENCE DE L'ABBÉ SOURY

uniquement composée de plantes, dont les principes actifs ont été extraits par un procédé spécial, est le meilleur Régulateur de la Circulation du Sang qui soit connu.

Tout le monde fait maintenant la Cure de Printemps avec la

Jouence de l'Abbé Soury

qui fait disparaître les Troubles de la Circulation du Sang, les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, les Migraines, les Névralgies; toutes les Maladies Intérieures de la Femme, les Accidents du Retour d'Age, les Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, Congestions, etc., etc.

Une cure d'au moins six semaines, c'est bien peu de chose, quand on songe aux différents maux que l'on évitera grâce à cette sage précaution.

AVIS IMPORTANT

De nombreux clients nous ont souvent demandé de leur fournir la JOUENCE DE L'ABBÉ SOURY en PILULES.

Nous sommes heureux de les informer qu'après de longues et minutieuses expériences, nous sommes arrivés à concentrer sous un petit volume tous les principes actifs des plantes qui entrent dans la composition de la JOUENCE DE L'ABBÉ SOURY, de telle sorte que 6 pilules correspondent à 2 cuillerées à bouche de liquide.

Cette nouvelle forme de présentation sera certainement très appréciée par la clientèle, et nous garantissons d'une façon absolue la composition et les effets exactement semblables.

Votre pharmacien vous fournira à votre choix :

LA JOUENCE DE L'ABBÉ SOURY Liquide qui se prend à la dose de 2 cuillerées à bouche par jour ;

LA JOUENCE DE L'ABBÉ SOURY Pilules qui se prend à la dose de 6 pilules par jour.

La JOUENCE DE L'ABBÉ SOURY se trouve dans toutes les pharmacies. PRIX : Le flacon LIQUIDE, fr. 3.50 suisses, PILULES, fr. 3.— suisses. Dépôt général pour la SUISSE : Pharmacie JUNOD, qual des Bergues, 21, Genève.

Bien exiger la véritable JOUENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature en rouge Mag. DUMONTIER

Aucun autre produit ne peut la remplacer

TIR A BALLE

Le bataillon d'infanterie de montagne 12 exécutera des tirs à balles, au fusil, au fusil-mitrailleur et à la mitrailleuse, dans la région de Champex et d'Orsières.

Les 29 et 30 avril, les 1, 2, 4, 5, 6 mai, de 6 h. 30 du matin à 5 du soir,

— de Champex d'en bas en direction de la Forêt de Forcle ;

— dans le Val d'Arpette ;

— de la sortie nord-ouest de Champex en direction des pentes de Manodey ;

— de la route Orsières-Somlaproz et de la sortie sud d'Orsières, en direction de la Forêt de Montaluy et de Bourattay.

Le terrain dangereux sera gardé par des sentinelles, le public est prié de se conformer à leurs indications.

Un drapeau blanc signifie que le tir est ouvert.

Un drapeau rouge signifie que le tir est momentanément arrêté.

Le Cdt. ad intérim du Bat. I. mont. 12 :

Major E.M.G. Montfort

Assurance Mutuelle Vaudoise contre les Accidents et la Responsabilité civile

Les assurés qui n'ont pas eu d'accident en 1930 recevront une répartition de

25%

sur les bénéfices. — Voir statuts.

Th. Long agent général Bex-les-Bains

Jci, Radio Suisse Romande !

Quel que soit

le collecteur d'ondes : ANTENNE EXTERIEURE RESEAU ou ANTENNE DE CHAMBRE, le nouveau poste à 3 lampes

Telefunken 33



vous donnera les résultats étonnants au point de vue puissance, sensibilité, pureté, sélectivité.

Grâce à son filtre sélectif vous ne serez pas gênés par les stations rapprochées ou puissantes, et en plus, un prix à la portée de tous.

Deux modèles :

TELEFUNKEN 33 WE SANS haut-parleur Fr. 250.-

TELEFUNKEN 33 WLE AVEC haut-parleur Fr. 275.-



TELEFUNKEN

L'expérience la plus ancienne, les constructions les plus modernes

CÉPHALINE

Petit. pharm. Yverdon

Maux de tête Migraines Douleurs Insomnies

Antinévralgique préféré, sans effet nuisible

Plus de 35 ans de succès 1.75 la boîte Toutes pharm.

beaux porcelets

S'adresser à Pierre Mottiez, Daviaz sur Massongex.



Militaires !

Pour votre cours de répétition

La Maison de Chaussures

CLAUSEN SION

Rue de Lausanne Téléphone 153

a un grand choix de chaussures militaires aux prix ci dessous

Fr. 18.-, 22.-, 24.- Fr. 26.-

Expédition par retour du courrier et contre remboursement!

Faucheuses et Râteaux

Cormick mod. 1931 à bain d'huile Deering, Hercule, Fahr, Helvétia

sont vendues par

l'Agence Agricole Capré, Aigle

Conditions les plus avantageuses

Joseph MARTIN

AVOCAT et NOTAIRE

(Toutes affaires judiciaires, notariales, gérances, assurances)

Avisé le public qu'il a ouvert une Etude à

ARDON

au domicile de Monsieur Georgis, Buffet de la Gare, tél. 39.

Consultations tous les mardis de 9 heures à 19 heures.

A Fribourg

Grandes caves à louer

Installations modernes. Monte-charge. Bureaux. Accès avec camions sur deux rues, près de la gare. Disponible dès le 25 juillet 1931. Téléphone 2.23

S'adr. Imprimerie Delaspre, 5, rue du Temple, Fribourg.

Trench-coat

pour dames, messieurs et enfants. Pour hommes dep. fr. 23.—.

Envois contre rembour E. FESSLER, LAUSANNE 29, rue St-Laurent

WINDJAKES

impermeables 25.- 32.- 48.— Luberjakes avec fermeture éclair 19.—

Pantalons impermeables 15.—

Bandes molletières 3.80

Manteaux impermeables 25.—

Sacs de montagne impermeables 6.90

E. FESSLER, LAUSANNE 29, rue St-Laurent

Exploitation agricole du Bas-Valais demande deux

domestiques de campagne sachant traire. Entrée début de mai.

S'adresser au Nouvelliste sous J. 600.

On achèterait

bonne chèvre

S'adresser au Nouvelliste sous R. 598.

On cherche pr saison d'été un jeune homme comme

aide-berger

S'adresser au Nouvelliste sous D. 599.

Madame Dr M. Sallin, à Bière, cherche

cuisinière

bonne à tout faire, pour ménage de trois personnes. Références exigées. Entrée 1er mai.

Jeune fille

propre, de toute confiance est demandée pour ménage soigné de deux personnes. S'adresser à la Pharmacie Exhenry, Bex.

On achèterait d'occasion un

rouleau à prairie

on livrerait en échange un hâche-paille, état de neuf. Offre sous chiffre 777 poste restante, Martigny Ville.

Fils de négociant, très actif et débrouillard, connaissant la branche commerciale, cherche place de

voyageur-représentant

de maison de denrées alimentaires bien introduite (pour la partie française du Valais). Faire offres de suite sous P. 2535 S. Publicitas, Sion.

Pour saison d'été à la montagne, on demande dans une famille

Jeune FILLE

sérieuse et connaissant déjà un peu la cuisine.

S'adresser au Nouvelliste sous C.P. 601.

Boulangers

A vendre d'occasion un appareil pour chauffage de fours «Auto-Calor» à l'état de neuf. Bas prix

S'adresser sous P. 2530 S Publicitas, Sion.

A vendre un

verrat

race fribourgeoise, âgé de 8 mois.

S'adresser Mme Vve Fontannaz Modeste, Vétroz.

On cherche une

cuisinière

pour la saison d'été, entrée le 1er juillet, et une

FILLE

pour aider à la cuisine et au ménage, entrée de suite.

S'adresser à l'Hôtel des Alpes, Vissoie (Anniviers)

On cherche

jeune fille

débrouillard et présentant bien comme débutante femme de chambre, ds pension à Lausanne. Envoyez photo et références au Nouvelliste sous Pension S 596.

Ménage soigné de 4 personnes cherche

Jeune FILLE

ayant du service. Me G. Grossi-Viret, les Marguerites, Presbytère 39, Lausanne. P. 15058 L

A vendre, aux environs de Sion, à port de char, excellente situation

VIGNE

1200 toises, en partie nouvellement arborisée, au prix exceptionnel de fr. 2.— la toise. Pour tous renseignements, s'adr. aux Annonces-Suisse S. A., Sion, sous Jh. 960 Si

Jh 33 S

Jeune HOMME

de 16 ans demande place comme

apprenti cuisinier

S'adresser à la cure de Cornol (J.-B.)

Malaga d'origine

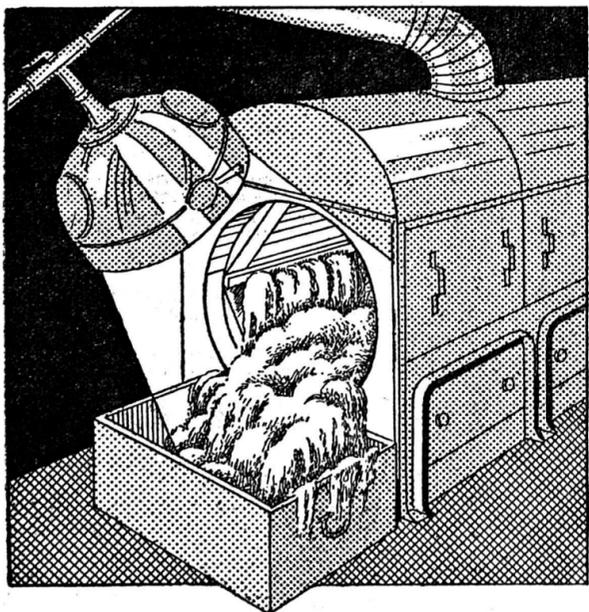
en fûts prêts, fr. 1.60 le f. en flâschi gratuits, fr. 1.80 le f. A. Rossa, vins, Martigny.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE“

Fumeurs !

Protégez votre gorge en fumant des cigarettes traitées aux Rayons Ultra-Violet

En complément de la torréfaction, le tabac prend un bain de soleil artificiel à haute dose.



Nera
MARYLAND LÉGER

50 cts.
20 CIG.

Blue Ribbon
MÉLANGE AMÉRICAIN